



Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 03 novembre 2022 à 20 h Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 21

Conseillers présents : 19

Conseillers représentés : 1

Date de convocation : 27 octobre 2022

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Joan MAAGER, Mme Carole METZ, Mme Emmanuelle PARISSÉ, M. Alain VOLTZENLOGEL

Absent avec pouvoir : Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME

Absent non représenté : M. Philippe SCHILLING

Objet : Avenant n° 2 à la convention territoriale globale passée avec la CAF du Bas-Rhin et la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

Monsieur le Maire expose que le Conseil de la Communauté de communes avait validé, lors de sa séance du 14 décembre 2020, la convention territoriale globale (CTG) 2020-2024 à passer avec la Caisse d'Allocations familiales du Bas-Rhin et les communes de Hoerdt, Weitbruch et Weyersheim à compter du 1^{er} janvier 2020, ceci en substitution aux dispositifs conclus en leur temps par les communes à titre individuel.

Ladite Convention territoriale a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur le territoire de la Basse-Zorn,
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin,
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements,
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Les enjeux/axes suivants ont été identifiés sur le territoire de la Basse-Zorn :

- Maintenir les services aux familles existants en direction de la petite enfance et de l'enfance (continuité des contrats enfance-jeunesse),
- Mener une réflexion à l'échelle de l'intercommunalité en matière notamment d'accessibilité des services aux allocataires, de petite enfance et de coordination des acteurs du territoire,
- Accompagner la politique jeunesse à travers l'intégration du Service d'animation jeunesse dans le dispositif "PS Jeunes".

Entre temps, la Commune de Gries a vu son contrat enfance-jeunesse arriver à terme au 31 décembre 2020 et il a été convenu de l'intégrer dans le périmètre de la nouvelle convention à la date du 1^{er} janvier 2021, sous couvert d'un avenant n°1 à la CTG, qui a conduit à intégrer de surcroît dans ses annexes les structures petite enfance (micro-crèches) avec lesquelles la CAF a conclu un partenariat et qui ont bénéficié d'une aide à l'investissement conditionnée par la mise en place de places à tarif social. Cela a été acté par délibération du 17 octobre 2021.

Il convient désormais, en lien avec le projet de territoire Basse-Zorn et à ses enjeux identifiés dans le champ de la politique familiale, d'intégrer les communes non encore parties prenantes dans le dispositif, à savoir Bietlenheim, Geudertheim et Kurtzenhouse, ce qui permettrait de « faire territoire » et d'ouvrir l'accès aux aides de la CAF en cas de mise en place de nouveaux services ou équipements.

Il est noté que la convention, modifiée par ses avenants 1 et 2, court jusqu'au 31 décembre 2024.

Entendues les explications de Mme Fabienne ANTHONY, Adjointe au Maire

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n° 2 à la convention territoriale globale passée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, intégrant au dispositif CTG les communes de Bietlenheim, Geudertheim et Kurtzenhouse, tel que susmentionné,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de la signature dudit convention et de toutes pièces y afférant.

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Sous-Préfecture le 08 novembre 2022
Publiée ou notifiée le 08 novembre 2022

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,
Julien ANCKLY

